

Certifications forestières une nécessaire mise au clair

Il s'agissait d'un petit-déjeuner particulièrement attendu, puisque Culture Papier proposait de revenir sur l'émission « Cash Investigation » diffusée le 24 janvier dernier, intitulée « Razzia sur le bois » et remettant notamment en cause la validité des certifications forestières. L'occasion était ainsi donnée à **Stéphane Marchesi** (Secrétaire général de PEFC France), **Benjamin Mattely** (Responsable environnement pour l'UNIIC et animateur national de la marque Imprim'Vert) ainsi que **Cyril Hergott** (Responsable RSE chez Riposte Verte) de réagir et de réaffirmer le caractère responsable d'une Filière (in)directement visée...

Petit déjeuner

YR

« *Le papier est-il responsable ?* ». C'est en ces termes que Culture Papier avait choisi d'interpeller la filière lors de son petit-déjeuner du 22 février, en résonance aux questions que posait l'émission d'Elise Lucet « Cash Investigation » diffusée le 24 janvier sur la validité des certifications forestières et la fiabilité du label PEFC. Ses reporters faisaient en effet la démonstration, accablante, de certifications délivrées quasiment à l'aveugle, à des exploitations forestières qui n'en étaient pas comme le Mont Ventoux, une discothèque à ciel ouvert voire une centrale nucléaire... Avec pour conséquence de jeter le trouble auprès des téléspectateurs et des professionnels, sur l'intégrité des systèmes de certification attachés à garantir la traçabilité du bois. De fait, des réponses étaient attendues... Stéphane Marchesi, Secrétaire général de PEFC France, Benjamin Mattely, Responsable environnement pour l'UNIIC et animateur national de la marque Imprim'Vert ainsi que Cyril Hergott, Responsable RSE chez Riposte Verte ont pu réagir et réaffirmer l'engagement responsable d'une filière (in)directement visée.



Stéphane Marchesi (Secrétaire général PEFC France)

Certification : la bonne foi suffirait ?

« *Ce que le reportage ne dit évidemment pas, a insisté Stéphane Marchesi Secrétaire général de PEFC France, c'est que la grande majorité des hectares de forêts certifiés PEFC – plus des trois quarts – bénéficie d'un contrôle continu via l'ISO 14001. Il n'y a que pour les petits propriétaires forestiers que nous appliquons effectivement un contrôle par échantillonnage dans le cadre d'une certification de groupe, mais quitte à parler franchement, nous aurions tout à fait pu ne pas nous y intéresser et ainsi nous débarrasser du problème. Au contraire, nous avons préféré leur donner également la chance de suivre nos programmes de certification, pour étendre autant que possible les bonnes pratiques aux propriétaires les plus modestes. Pour ces derniers, nous nous basons donc effectivement sur une présomption de bonne foi et en 20 ans, nous n'avons jamais eu à gérer de plaintes. Il a fallu que Cash Investi-*

gation invente de faux dossiers parce que sans cette démarche provocatrice, ils n'auraient rien prouvé. »

Ne pas créer de discrimination d'accès au marché des produits certifiés

Si les déclarations farfelues sont dans un premier temps effectivement possibles, il y a peu de chance qu'elles échappent à un contrôle a posteriori. « *Comme vous pouvez tout à fait déclarer n'importe quoi sur votre feuille d'impôts* » peste Stéphane Marchesi – elle fera l'objet, tôt ou tard, d'une sanction. Pour aussi critiquable et légère qu'elle soit, cette mutualisation (des coûts, des démarches administratives et des procédures organisationnelles) ne concerne donc que moins d'un quart des surfaces certifiées par PEFC France. En soulignant qu'à faire certifier des sites qui ne produisent rien et ne mettent donc pas de bois sur le marché, la manœuvre des reporters a eu au moins le mérite d'inviter PEFC à corriger la faille – aussi réelle qu'embarrassante – exploitée par le reportage : « *Nous étudions plusieurs possibilités comme demander un titre de propriété avant d'attribuer une certification. Mais nous voulons prendre le temps de réfléchir à notre action suite à cette émission et dans un premier temps, nous avons porté plainte auprès du CSA pour non-respect de l'éthique journalistique d'une part, et contre le Directeur général de Greenpeace France d'autre part, qui a clairement affirmé qu'une seule certification forestière était crédible. Ce n'est évidemment pas vrai* ». Notons toutefois qu'un titre de propriété, s'il attesterait effectivement que les parcelles forestières existent bel et bien, ne garantit encore en rien que le propriétaire satisfait effective-

La grande majorité des hectares de forêts certifiés PEFC - plus des trois quarts - bénéficie d'un contrôle continu via l'ISO 14001.

Aujourd'hui, on compte en France environ 600 imprimeurs certifiés PEFC, dont 400 bénéficient de la double certification FSC/PEFC, et plus de 2000 imprimeurs sont labellisés Imprim'Vert. Ces labels ont été créés pour répondre à un manque de contrôle des Etats, et ils ont eu des effets bénéfiques indéniables.

ment au cahier des charges PEFC, faute d'audit préalable... Rappelant à ce titre que les cahiers des charges respectifs de FSC et PEFC étaient toutefois « très proches », il n'y a guère « que les modes de gouvernance » qui, de l'un à l'autre, diffèrent selon Daniel Bozonnet, expert environnement chez UPM.



Benjamin Mattely (Responsable environnement UNIIC et animateur national de la marque Imprim'Vert)

Le bois et le papier encore sur le banc des accusés ?

L'autre inquiétude qui a pu émerger suite à la diffusion de cette émission concerne les éventuelles répercussions collatérales sur la Filière dans son entier, une partie de ladite émission ayant d'ailleurs mis la focale sur les pratiques, déjà pointées du doigt par le passé, d'un papetier Indonésien (en l'occurrence, Asia Pulp & Paper), accusé d'avoir asséché les tourbières et donc d'avoir joué un rôle malheureux dans les graves incendies qui ont ravagé la forêt tropicale Indonésienne en 2015. Une triste mise en lumière qui ne doit pas faire oublier, comme l'a rappelé Benjamin Mattely Responsable environnement pour l'UNIIC et animateur national de la marque Imprim'Vert « que la forêt est d'abord mise en danger par le changement d'affectation des sols, et donc principalement par l'agriculture et l'élevage ».

Les effets éminemment positifs d'une généralisation des certifications doivent être valorisés.

« La filière papetière travaille la question du développement durable depuis 1992 et s'est saisie des problématiques de déforestation depuis longtemps. Aujourd'hui, on compte en France environ 600 imprimeurs certifiés PEFC, dont 400 bénéficient de la double certification FSC/PEFC, et plus de 2000 imprimeurs sont labellisés Imprim'Vert. N'oublions pas que ces labels ont été créés pour répondre à un manque d'engagements et de contrôles des Etats. La gestion privée a eu des effets bénéfiques indéniables argue le Responsable environnement de l'UNIIC. Mais si une réglementation idoine venait à s'imposer l'existence d'un label tel que PEFC ne se justifierait plus... »

La solution législative ?

Or, tel n'est toujours pas le cas. Le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE), appliqué depuis 2013 et visant à écarter du marché communautaire le bois et les produits dérivés issus d'une récolte illégale, ne constitue effectivement qu'un strict minimum. Doté par ailleurs de « peu de moyens » et générant « peu de contrôles » (selon Stéphane Marchesi en tout cas, plutôt enclin à signaler que ce type de manquements n'est donc pas propre aux initiatives privées), une telle avancée réglementaire demeure loin d'invalider la pertinence des démarches de certification volontaire, à ce jour plus jusqu'au-boutistes, nécessaires et efficaces.

L'importance de l'engagement des donneurs d'ordre

« 80 % des imprimés mis sur le marché bénéficiant d'un logo sont fabriqués par 20 % des imprimeurs certifiés » note Benjamin Mattely, qui voit là la conséquence du fait que « les clients ne sont pas encore systématiquement demandeurs du logo » et/ou que « les processus sont peut-être insuffisamment fluides et automatisés ». D'où cet étrange paradoxe : le niveau d'avancement global de la certification des produits imprimés appa-

La forêt est d'abord mise en danger par le changement d'affectation des sols, et donc principalement par l'agriculture et l'élevage.

rait certainement en deçà de ce qu'il est réellement. Cyril Hergott, Responsable RSE chez Riposte Verte, s'appuyant en cela sur les différents baromètres PAP 50 conduits par son association (lesquels visent à évaluer la politique papier des grandes entreprises implantées en France ou collectivités et institutions publiques, dans le but d'améliorer leurs performances environnementales [voir Mag n°21], souligne toutefois que si les labels apparaissent bien « de plus en plus importants pour les entreprises et les donneurs d'ordre », c'est avant tout pour « un souci d'image de marque ». Il est « important de sensibiliser les parties prenantes sur un engagement RSE ». Ce travail mené de front par l'ensemble des acteurs d'une filière, est exemplaire à de nombreux égards, puisque la filière est la première en termes d'économie circulaire, et l'une des premières du recyclage, même s'elle n'a pas encore fini de progresser.../



Cyril Hergott (Responsable RSE chez Riposte Verte)

